

SOCIETE ELECTROSTAR

Société Anonyme Au Capital de 12 250 000 Dinars
Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa, Ben Arous
R.C: B 1761 1997 TPI. Ben Arous

Convocation

A l'Assemblée Générale Ordinaire
Mardi, le 30 Juin 2015

Messieurs les actionnaires de la Société ELECTROSTAR S.A sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi, 30 Juin 2015 à 10 heures, à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges Du Lac, Tunis à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2014.
- 2- Lecture des Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du CSC et des états financiers individuels de la société relatifs à l'exercice 2014.
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2014.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- 6- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2014.
- 7- Renouvellement des mandats des administrateurs.
- 8- Nomination de nouveaux commissaires aux comptes.
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège administratif de la Société, sis au : Rue 8612 impasse n°3 local n° : 9 - la Charguia 1 - Tunis.

Le Conseil d'Administration

SOCIETE ELECTROSTAR

Société Anonyme au Capital de 12.250.000 Dinars
Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous
Registre de Commerce : B 1761 1997 TPI. Ben Arous
Matricule Fiscal : 26644 VAM 000

PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 30 JUIN 2015 A 10 H

1ère RESOLUTION : Approbation des états financiers ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2014 et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil du conseil d'administration ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

2ème RESOLUTION : Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du CSC.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR et, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions et les contrats régies par les articles 200 et 475 du codes des sociétés commerciales qui ont été conclus durant les exercices écoulés jusqu'au 31 décembre 2014, tels qu'ils figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

3ème RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

4ème RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, constate que l'exercice clos au 31 décembre 2014 fait ressortir un résultat bénéficiaire s'élevant à **159 352,631** Dinars, décide de l'affecter en résultats reportés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

5ème RESOLUTION : Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

6ème RESOLUTION : Renouvellement du mandat des administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, décide de renouveler pour 3 ans les mandats, touchant à leurs termes, des administrateurs suivants :

- M. Fathi HACHICHA
- La Société Les Industries Nouvelles du Plastique « INOPLAST » représentée par M. Sami HACHICHA
- La Société Les industries Alimentaires « RANDA » et la société MEUNIERE TUNISIENNE « SMT » représentées par M. Souhail HACHICHA.
- La Société WIDED SERVICES et la Société COMMERCE INTERNATIONALE MEDITERRANEENNE « CIM » représentées par M. Fathi HACHICHA

Leurs mandats expirent ainsi à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant être tenue en 2018 statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

7ème RESOLUTION : Nomination de nouveaux commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir constaté l'expiration du mandat du commissaire aux comptes, ainsi que l'arrivé du terme du mandat du Co-commissaire aux comptes avec la consommation de ce dernier de tous les mandats légalement possibles, décide de nommer la société BBC Représentée par Mme. Basma BEDOUI en qualité de commissaire aux comptes et la société MAS Représentée par M. Mehdi MASMOUDI en qualité de Co-commissaire aux comptes, et ce pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

8ème RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR donne les pouvoirs nécessaires au Président Directeur Général ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et publication ou de régularisation.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.